

Section CMN de la CFDT-Culture

Pourquoi la CFDT Culture boycotte le CTP du 12 février

Ainsi l'affaire serait close. Le nouvel organigramme sera soumis pour avis ce jour 12 février au CTP.

La période dite « de concertation » s'achève par cette ultime grande messe . Ce temps aurait permis d'écouter, voire d'entendre sur plusieurs points les personnels et leurs représentants. Ce laps de temps aurait permis des ajustements pour répondre au mieux à nos préoccupations. Les interrogations soulevées dès le 5 novembre dans la lettre adressée par les représentants du personnel auraient trouvé leurs réponses.

Trois mois se sont écoulés entre le 1er dossier de CTP et le nouveau reçu. Entre les deux, plusieurs réunions arrachées de haute lutte soit 35 heures de vaines discussions. Au final, ce constat : une réorganisation du siège quasi identique à celle présentée pour avis le 8 décembre, à deux dénominations de direction près : la direction déléguée aux relations publiques devient la direction déléguée aux relations extérieures, la direction du développement culturel devient la direction du développement culturel et des publics ...

Bon, pourquoi pas, mais nous demandions un département des publics au sein de la DDC, et là, la réponse est négative. Là où la Ministre écrit à Isabelle Lemesle « *diversifier les publics* », la Présidente répond « *effort de captation des professionnels du tourisme, des comités d'entreprise ...* » Où sont les objectifs de démocratisation culturelle ?

A notre refus, déjà exprimé dans les contre-propositions formulées par l'Intersyndicale le 30 janvier de voir séparés le département de la diffusion de celui des éditions, que nous continuons à penser préjudiciable à terme pour l'éditeur de service public que sont les Editions du patrimoine, la réponse est : « *scission* ».

En d'autres termes, nous sommes arrivés avec nos questions, elle avait déjà ses réponses. Stoïque, la Présidente simule le dialogue pour mieux rester sourde !

A la demande de voir supprimée purement et simplement une direction supplémentaire (consacrée au lobbying) à celle de la communication, la réponse reste « *non* » sans qu'il soit répondu à notre argumentaire.

Sur le démantèlement du département des affaires domaniales et sur l'absence d'objectifs clairs pour le service photographique qui trouvera place par défaut : rien.

Comme vous le savez, le CTP est une instance consultative. **Voter contre ou ne pas voter, quoiqu'il en soit, Isabelle Lemesle l'a décidé, son projet de réorganisation passera.** Elle l'attend, il lui donnera toute latitude pour mettre en œuvre le projet qu'elle s'est bien gardé de présenter aux représentants du personnel et aux agents, tout en distillant de-ci delà quelques vagues « *grandes lignes* ». Habile, la Présidente et son proche entourage, la directrice des ressources humaines et le directeur général, se sont bien gardés de nous livrer par le détail les organisations de service, les effectifs affectés à ces services, les missions confiées aux agents, les niveaux de responsabilité de chacun, les fiches de poste remodelées. Car une chose est certaine, citons Pierre Deprost : « *vous avez des postes, ils vous appartiennent, ils resteront à vous.* » Certes, mais il dit aussi que les missions peuvent évoluer en fonction des finalités politiques déterminées par des objectifs nouveaux.

Rassurez-vous, tout est prêt. Les fiches de poste seront communiquées dès le 19 février.

Vous ne les avez ni vues ni discutées ? C'est normal selon la direction, et pourtant nous n'avons eu de cesse de le demander : la surprise sera grande !

Nous ne souhaitons donc pas participer à cette simulation de concertation sur la réorganisation du siège dont les contours sont déjà acquis, mais dont la finesse quant à l'avenir des services et à celui des agents reste « secrète ».

Plus que jamais, la vigilance est nécessaire. Il en va de l'avenir de chacun. Pour notre part, la section CMN de la CFDT-Culture continuera d'agir au sein de l'intersyndicale pour la défense de vos intérêts.